

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011765	Date d'inspection Le 22 novembre 2023	
Nom de l'établissement Club Des Amis 3		Numéro de téléphone (506) 547-0084	
Adresse 840 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	13 déc. 2023	
Commentaires :			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue</li> <li>-Ratio est respecté durant la visite</li> <li>-L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive</li> <li>-Une nouvelle employée n'a pas son certificat de premiers soins, sa formation aura lieu la fin de semaine du 9 décembre 2023. La confirmation d'attestation sera envoyée à la mentore. Une discussion a eu lieu par rapport au règlement qui suivre lorsqu'une employée n'a pas son certificat de premiers soins.</li> <li>-L'aire de jeu intérieure est maintenue sécuritaire et propre</li> <li>-Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. Le matériel est gardé propre et en bon état, rangé sur des étagères basses, ouvertes et faciles d'accès.</li> <li>-Discussion auprès de la directrice et éducatrices de la liste des activités quotidiennes qui se trouve dans la liste d'inspection. Présentation de la l'annexe 24 qui se trouve dans le manuel de l'exploitant.</li> <li>- Un registre quotidien des incidents est tenu, le parent est avisé des incidents et signe le registre d'incident dès que possible, ce rapport est remisé dans le dossier de l'enfant.</li> <li>-L'exploitant avise le Ministère dans les 24 heures suivant l'incident devant être signalé</li> </ul> <p>Observations: Lorsque j'arrive à la halte, les éducatrices vont chercher les enfants qui terminent à l'école à 3h. Une fois arrivée à l'établissement les enfants ont lavés leurs mains pour ensuite manger leurs collations. Ils sont ensuite entrés en période de jeux libre, un groupe d'enfant chante au karaoké, d'autre vont jouer dans la zone vétérinaire, faire du dessin, lire ou faire des constructions avec des blocs legos. À mon départ les jeunes se préparaient à aller jouer dehors.</p>
--

original signé par

Le 22 novembre 2023

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Sylvie Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 novembre 2023

Date